

Gérard Schivardi
Maire de Mailhac
11120 Mailhac
Candidat aux élections présidentielles
<http://www.schivardi2007.com>
e-mail : schivardi2007@orange.fr

à l'association la *Vie Nouvelle*
4, place de Valois 75001 Paris
siege@lvn.asso.fr

9 avril 2007

Mesdames, messieurs,

Je considère que les personnes immigrées sont partie constituante de notre pays. Je suis pour l'abrogation des lois de 2003 et 2006 mais pas seulement.

Je suis également pour l'abrogation des lois et circulaires qui depuis plus d'un quart de siècle, après avoir institué les centres de rétention administrative dans les années 80, se sont empilées, organisant un enchevêtrement juridique entièrement dirigé contre les immigrés et leurs familles.

Je suis pour la défense des Conventions 97 et 143 de l'OIT.

Je suis pour mettre fin à cette politique de reconduite à la frontière. La régularisation des travailleurs actuellement sans papiers doit mettre un terme à ces reconduites.

Le respect du droit d'asile politique défini en 1946 doit être distingué du problème de l'immigration. Le droit d'asile repose sur la Constitution de 1793.

Cela dit, je suis favorable, bien entendu, à la régularisation du séjour irrégulier des étrangers.

Concernant le respect du droit d'asile, il est nécessaire de rappeler que c'est le traité de Maastricht qui a utilisé pour la première fois l'expression de « *politique d'asile* ». Cette position a été confirmée par le traité d'Amsterdam de juin 1997 et par le Conseil des ministres européens du 11 décembre 2000, qui a institué le système informatique de comparaison des empreintes digitales des demandeurs d'asile, afin de permettre une application plus restrictive des accords de Schengen et de Dublin.

Je suis pour l'abrogation des traités de Maastricht et d'Amsterdam, ainsi que pour l'abrogation des accords de Schengen qui ont en fait détruit le droit d'asile.

C'est à ce prix que le droit d'asile pourra être respecté, que tout demandeur d'asile pourra faire valoir ses droits, que le ministère de l'intérieur ne sera plus le « donneur d'ordre ».

Bien évidemment, je suis favorable à la suppression de la notion de « pays sûrs ». Ce qui renvoie à ce qui précède. La notion de « pays sûrs » est la pierre angulaire de toute la politique de l'Union européenne en la matière.

Je ne vois pas, personnellement, comment défendre les droits dont vous vous réclamez en restant prisonnier des institutions de Bruxelles.

Je pense avoir répondu concernant la nécessaire régularisation des sans papiers et la nécessaire reconnaissance de l'égalité des droits.

Par contre, le droit au logement ne saurait être identifié pour moi à la loi Gayssot, dite SRU, dont la mise en

œuvre s'est traduite jusqu'à aujourd'hui par une démolition massive du logement HLM. Mais je ne veux pas être plus long, car ce n'est pas là l'objet principal de votre démarche.

Etant fermement favorable à la rupture avec l'Union européenne et ses institutions, je suis par contre tout aussi résolument favorable à une collaboration étroite et harmonieuse entre les peuples, qu'il s'agisse de ceux du continent européen ou de ceux des autres continents. L'union fraternelle des peuples est inconciliable avec la dictature de l'Union européenne.

Etant pour l'égalité des droits, je suis pour que l'on redonne à l'Education nationale, qui dispose de personnels qualifiés, les moyens de sa mission, en particulier en rouvrant les classes pour les enfants non francophones.

Fondamentalement, j'estime que c'est aux pouvoirs publics d'assurer la mission essentielle de solidarité et d'accueil. C'est à eux de développer, de former les personnels compétents.

Je ne comprends pas le sens de votre dernière question. Pour ma part, je suis pour la défense de la démocratie représentative, pour l'élection d'une Assemblée constituante souveraine.

Veillez agréer, mesdames, messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Gérard Schivardi